

**Règlement du jeu « LES MERCREDIS MAGIQUES »  
du 12 Septembre 2018 au 9 octobre 2018**

**1. Société**

GALLIMARD JEUNESSE, Société Anonyme, au capital de 648 125 €, inscrite au RCS de Paris B sous le n° de SIRET 381-624-139 00014, dont le siège social se situe au 5 rue Gaston Gallimard, 75007 PARIS (ci-après « la Société »), organise un jeu du 12 septembre 2018 au 09 octobre 2018 inclus, à l'occasion des 20 ans de la saga Harry Potter, intitulé « LES MERCREDIS MAGIQUES » (ci-après « le Jeu »).

**2. Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure ou mineure résidant en France Métropolitaine, Belgique, Suisse et Luxembourg à l'exclusion de l'ensemble du personnel de la Société et plus généralement le personnel des sociétés participant directement ou indirectement à la réalisation du Jeu, y compris leur famille et conjoint (mariage, PACS, concubinage).

Concernant les personnes mineures, le Jeu leur est ouvert si et seulement si elles obtiennent, au moment de leur inscription, l'autorisation d'un titulaire de l'autorité parentale. Les personnes mineures sont invitées à confirmer l'existence de cette autorisation par le biais d'une case à cocher au moment de l'inscription.

Gallimard jeunesse peut demander à toute personne mineure de justifier de l'autorisation d'un titulaire de l'autorité parentale. Les personnes mineures qui ne justifieront pas de cette autorisation sur demande de Gallimard jeunesse ne pourront revendiquer une participation au jeu. Si le gagnant mineur n'est pas en mesure de respecter les règles précisées ci-dessous, Gallimard jeunesse pourra annuler sa participation et procéder à un nouveau tirage au sort.

Une seule participation par personne est autorisée.

Tout formulaire d'inscription contenant des mentions illisibles, incomplètes ou erronées, ou tout formulaire non parvenu à la Société du fait d'événements hors de son contrôle, annulera la participation, et ce sans que la Société ne puisse en aucun cas voir sa responsabilité engagée.

La Société pourra effectuer toute vérification des informations renseignées par le participant, notamment la demande d'une pièce d'identité du gagnant et/ou de son représentant légal (si mineur) préalablement à l'envoi du lot que le participant aurait pu gagner. Toute déclaration inexacte entraînera l'élimination immédiate du participant ou le cas échéant le remboursement de la valeur monétaire unitaire de la dotation gagnée.

### **3. Modalités de participation**

Le jeu « Les mercredis magiques » s'articule autour de 4 temps :

> Semaine 1 : 1<sup>er</sup> jeu ouvert du mercredi 12 septembre 2018 à 10h00 jusqu'au mardi 18 septembre 2018 18h00

> Semaine 2 : 2<sup>e</sup> jeu ouvert du mercredi 19 septembre 2018 à 10h00 jusqu'au mardi 25 septembre 2018 18h00

> Semaine 3 : 3<sup>e</sup> jeu ouvert du mercredi 26 septembre 2018 10h00 jusqu'au mardi 2 octobre 2018 18h00

> Semaine 4 : 4<sup>e</sup> jeu ouvert du mercredi 3 octobre 2018 10h00 jusqu'au mardi 9 octobre 2018 18h00

Pour participer à chacun des 4 jeux qui constituent « Les Mercredis Magiques », le participant doit :

- Se rendre sur le site [www.20ansharrypotter.fr](http://www.20ansharrypotter.fr)
- Remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet et remplir tous les champs obligatoires et nécessaires à son inscription à savoir : prénom et nom du Participant ; date de naissance du Participant ; adresse postale du Participant et adresse email du Participant
- Cocher la case « Si vous avez moins de 18 ans, confirmez que vous avez l'accord de vos parents » si ce dernier est mineur au moment de son inscription.
- Cocher la case « J'ai lu le règlement et accepté les conditions »
- Une inscription est valable uniquement pour le jeu de la semaine en cours et ne vaut pas pour les jeux des semaines suivantes (un jeu par semaine).

Tout dysfonctionnement ou toute indisponibilité du site internet du Jeu au cours de la durée du Jeu pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, ne pourra engager la responsabilité de la Société.

### **4. Dotations**

Les gagnants du Jeu recevront les lots suivants :

- **1<sup>er</sup> prix du jeu de la semaine 1 (du 12/09 au 18/09)**
  - 2 places pour les studios Warner Bros. Studio Tour Harry Potter Londres – Les coulisses de Harry Potter
  - VALEUR MONETAIRE UNITAIRE DU LOT : 45,92 € TTC (taux de conversion au 18 juillet 2018)
  - Les frais de déplacement du participant ainsi que l'ensemble des autres frais (frais de transports, de repas, d'hébergement etc.) sont à la charge exclusive des gagnants.
- **1<sup>er</sup> prix du jeu de la semaine 2 (du 19/09 au 25/09)**
  - 1 coffret collector Harry Potter soit un coffret exceptionnel en édition limitée et numérotée contenant :
    - 31 DVD & Blu-ray
    - Les 7 livres de la saga Harry Potter en Folio Junior
    - Le jeu Harry Potter en format voyage

- Le catalogue d'objets de Sorciers
  - La collection de Labels
  - La carte de Poudlard et ses environs
  - Et une baguette magique!
- VALEUR MONETAIRE UNITAIRE DU LOT : 350 € TTC
- **1<sup>er</sup> prix du jeu de la semaine 3 (du 26/09 au 02/10)**
    - 1 puzzle 3D *Poudlard™ - La tour d'Astronomie* et 1 puzzle 3D *Poudlard™ - La grande Salle* (Wrebbit 3D™)
    - VALEUR MONETAIRE UNITAIRE DU LOT : 99,9 € TTC
- **1<sup>er</sup> prix du jeu de la semaine 4 (du 03/10 au 09/10)**
    - 2 places pour l'avant première à Paris du film *Les Animaux fantastiques 2 : Les Crimes de Grindelwald*
    - VALEUR MONETAIRE UNITAIRE DU LOT : fera l'objet d'un avenant enregistré avant le 2 octobre.
    - Les frais de déplacement du ainsi que l'ensemble des autres frais (frais de transports, de repas, d'hébergement etc.) sont à la charge exclusive des gagnants.
- Les gagnants des 1<sup>er</sup> prix recevront également pour chaque jeu:
    - 1 lot de cadeaux contenant :
      - 1 exemplaire des *Animaux Fantastiques* en édition illustrée (Éditions Gallimard Jeunesse) – 29,90 € TTC
      - 1 exemplaire du *coffret de la bibliothèque de Poudlard* (Éditions Gallimard Jeunesse) – 38,70 € TTC
      - 1 porte clé 3D *Vif d'or* (Abysses Corp) - 9.90 € TTC
      - 1 Mug Heat Change - 460 ml - *Maraudeur* (Abysses Corp) – 13,90 € TTC
      - 1 moule à gâteau *Poudlard* (Cinereplicas) – 16,95 € TTC
      - 1 set de 5 tampons à biscuits *Maisons de Poudlard* (Cinereplicas) – 22,95 € TTC
      - 1 puzzle 3D *Le Poudlard Express* – (Wrebbit 3D™) – 35,95 € TTC
      - 1 puzzle 3D *Le chemin de Traverse* – (Wrebbit 3D™) – 37,95 € TTC
    - VALEUR MONETAIRE UNITAIRE DU LOT : 206,20 € TTC
- **Du 2<sup>ème</sup> prix au 3<sup>e</sup> prix pour les jeu de la semaine 1, 2, 3 et 4**
    - 1 lot de cadeaux contenant :
      - 1 exemplaire des *Animaux Fantastiques* en édition illustrée (Éditions Gallimard Jeunesse) – 29,90 € TTC
      - 1 exemplaire du *coffret de la bibliothèque de Poudlard* (Éditions Gallimard Jeunesse) – 38,70 € TTC
      - 1 porte clé 3D *Vif d'or* (Abysses Corp) - 9.90 € TTC

- 1 Mug Heat Change - 460 ml - *Maraudeur* (Abyss Corp) – 13,90 € TTC
- 1 moule à gâteau *Poudlard* (Cinereplicas) – 16,95 € TTC
- 1 set de 5 tampons à biscuits *Maisons de Poudlard* (Cinereplicas) – 22,95 € TTC
- 1 puzzle 3D *Le Poudlard Express* – (Wrebbit 3D™) – 35,95 € TTC
- 1 puzzle 3D *Le chemin de Traverse* – (Wrebbit 3D™) – 37,95 € TTC
- VALEUR MONETAIRE UNITAIRE DU LOT : 206,20 € TTC

Les dotations ne sont pas échangeables contre d'autres lots en nature ou leur contre-valeur en numéraire.

Si l'une ou l'autre de ces dotations venaient à ne plus être disponibles, la Société se réserve la faculté de les remplacer par d'autres, de valeur équivalente.

La revente ou l'échange des lots par les gagnants sont interdits.

### **5. Sélection des gagnants et remise des lots**

- À la fin de chaque semaine de jeu, un tirage au sort aura lieu pour désigner les gagnants.
- Pour chaque tirage au sort, le premier participant tiré au sort recevra le lot du 1<sup>er</sup> prix mis en jeu pour le jeu correspondant. Le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> participant tirés au sort recevront les lots mis en jeu pour le jeu correspondant au tirage au sort
- À l'issue de chaque tirage au sort, sera constituée une liste de 9 suppléants.
- Les gagnants seront avertis dans un délai de 7 (sept) jours suivant le tirage au sort par l'envoi d'un email à l'adresse mail qu'ils auront renseignée lors de leur inscription au jeu.

Une fois le gagnant informé par la Société, le défaut de réponse de celui-ci à la Société selon les modalités indiquées dans l'email de cette dernière dans un délai de 7 (sept) jours suivant ce message, vaudra renonciation pure et simple à la dotation. La Société se réserve alors le droit de désigner, dans la liste des 9 suppléants, un autre Gagnant à qui la dotation sera attribuée.

Les gagnants doivent faire en sorte de maintenir leur connexion à l'adresse électronique renseignée lors de leur inscription au Jeu pendant toute la durée du Jeu. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée du fait d'un incident ou d'un arrêt de connexion (temporaire ou définitif) qui ne lui aurait pas permis d'avertir tel ou tel gagnant resté injoignable par la voie électronique.

Les lots seront envoyés à chacun des gagnants avant la fin du mois d'octobre, par la voie postale, à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Sauf à ce qu'ils manifestent expressément une volonté contraire le moment venu, du seul fait de leur participation au Jeu et de l'acceptation de leur dotation, les gagnants autorisent la Société à utiliser leurs nom, prénom, ville, département de résidence et lot gagné, dans toute communication et promotion sur le site internet de la Société et sur tout site, réseau social etc., sans qu'aucun droit à rémunération ne puisse être réclamé.

## **6. Force du présent règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement par un participant entraînera l'annulation immédiate de sa participation et l'obligation de restituer ou rembourser toute dotation reçue entre-temps le cas échéant.

Le présent règlement est déposé à l'étude d'huissier BOUVET LLOPIS Huissiers de Justice associés 354 Rue Saint Honoré 75001 PARIS et sera consultable sur le site internet suivant [www.20ansharrypotter.fr](http://www.20ansharrypotter.fr) pendant toute la durée du Jeu.

La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu et/ou les dotations devaient être en totalité ou partiellement reportés, modifiés ou annulés.

En cas de modification du présent règlement par la Société, un avenant sera publié par annonce en ligne sur le site [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) et sur [www.20ansharrypotter.fr](http://www.20ansharrypotter.fr) et déposé auprès de l'étude d'huissier précitée.

Cet avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

## **7. Remboursement des frais de jeu**

Le Jeu est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat.

Les frais exposés par les participants pour les seules nécessités de leur inscription pourront être remboursés sur simple demande de ces derniers, tous les autres frais - exception faite de ce qui est dit à l'article 4 - (tels que les frais de recherche et documentation, de matériels informatiques, etc.) restent à la charge des participants.

Le remboursement des frais de connexion est forfaitaire, calculé sur la base d'une connexion de 2 (deux) minutes à seize centimes d'euros (0,16€) TTC la minute (coût moyen d'une communication locale), soit 32 centimes euros (0,32€) TTC par participant. Pour obtenir ce remboursement, le participant devra en faire la demande écrite par courrier postal adressé à l'adresse suivante : Gallimard Jeunesse- service Marketing - jeu Mercredis Magiques - 5 rue Gaston Gallimard - 75007 Paris en joignant impérativement les pièces suivantes :

- photocopie d'une pièce d'identité
- facture détaillée de l'opérateur télécom du participant, en précisant la date et l'heure de sa connexion au site internet concerné (la Société conservera en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie du site pour chaque participant au Jeu)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le 9 novembre 2018 minuit (le cachet de la poste faisant foi), sera considérée comme nulle.

Les participants bénéficiant d'abonnements "Forfaits Illimités" ne pourront réclamer ce remboursement du fait de leur connexion au site de la Société.

Les frais postaux exposés seront remboursés à la demande du participant au tarif lent en vigueur.

Les remboursements seront effectués par virement dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant celui de la réception de la demande.

### **8. Données personnelles**

Conformément au Règlement européen n°2016/679, la Société informe les participants que la validité de leur participation est soumise à la fourniture de certaines de leurs données personnelles (cf article 3 du présent règlement) nécessaires à la mise en œuvre du Jeu et à l'exécution du présent règlement.

Les Données personnelles collectées directement sont les suivantes :

- prénom et nom du Participant ;
- date de naissance du Participant ;
- adresse du Participant ;
- téléphone du Participant ;
- adresse email du Participant ;
- d'autres détails que l'Utilisateur peut envoyer ou qui peuvent être compris dans les informations transmises à travers le Site.

En participant au jeu, le Participant est informé qu'il consent au traitement de ses Données personnelles selon les finalités qui lui sont précisées.

Les données personnelles, qui font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées au responsable du traitement et ne pourront être transmises par celle-ci qu'à ses prestataires, notamment à celui assurant l'acheminement des dotations, sauf accord exprès des participants qui auront consenti à recevoir des messages publicitaires par voie électronique.

Ces données seront conservées par la Société pendant toute la durée du Jeu et pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de leur collecte.

Le participant dispose sur ses données auprès du responsable du traitement chez GALLIMARD JEUNESSE dont le siège social est au 5 rue Gaston Gallimard 75007 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement quant à ses données. S'ajoute à cela, le droit pour le participant d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL pour le territoire français, selon les conditions et modalités prévues par le Règlement précité. La Société dispose également d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : DPO Groupe Madrigall, 5 rue Gaston Gallimard – 75007 Paris, dpo@madrigall.fr.

### **9. Loi applicable**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.